

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	35 (1978)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Les critères d'un centre sportif de la jeunesse
<b>Autor:</b>	Baumgartner, U.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-997600">https://doi.org/10.5169/seals-997600</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Les critères d'un centre sportif de la jeunesse**

U. Baumgartner, EFGS

La construction et l'exploitation d'installations sportives conçues de façon fonctionnelle nécessitent, en général, que l'on tienne compte de très nombreux aspects. Abstraction faite de leurs dimensions et de leur attribution, c'est leur réalisation axée en priorité sur les exigences du sport qui doit être prise d'abord en considération.

Dans ce sens, le travail de planification et d'élaboration des projets d'un centre sportif de la jeunesse ne reposent pas tant sur des problèmes relatifs à la mise au point détaillée des éléments du complexe sportif, que sur une synthèse de la fonctionnalité, de la technique et de l'architecture à orienter vers ses besoins spécifiques. Partant des caractéristiques propres à chaque secteur du complexe et des relations qui existent entre elles sur le plan de l'organisation interne, nous allons tenter de définir très brièvement les différents critères d'un centre sportif de la jeunesse.

### **Secteurs du complexe**

Les secteurs du complexe réservés aux installations, à l'enseignement, aux repas et à l'hébergement sont définis minutieusement, dans le programme d'aménagement, quant à leurs dimensions et au nombre de personnes qu'ils peuvent accueillir. Le cadre relativement rigide à l'intérieur duquel nous nous mouvons est susceptible de provoquer l'étonnement, mais il s'explique par la liberté d'action relativement restreinte existante en tel cas.

### **Installations sportives**

Un seul modèle d'installations s'offre aux réalisateurs, modèle conditionné par les données fixes et précises qui réglementent les constructions sportives. Cette constatation est essentiellement motivée par le fait qu'elles doivent correspondre au but poursuivi par le programme général d'élaboration d'un centre d'im-

portance nationale. Dans ce contexte, il faut donc bien admettre que les conditions de planification et d'édification de projets, dans le domaine des installations sportives, reposent sur des bases pratiquement toujours identiques, et qu'elles ne permettent en tout cas pas de modifications des dimensions suivant qu'elles s'adressent à telle ou à telle catégorie d'utilisateurs: en conséquence, il n'y a pas d'installations sportives propres à la jeunesse. Dans tous les cas, la surface des terrains de jeu, la longueur des pistes d'élan ou la profondeur des bassins sont codifiées et elles doivent correspondre aux normes établies.

### **Enseignement, repas et hébergement**

Les secteurs réservés à l'enseignement, aux repas et à l'hébergement forment un certain contraste avec les installations sportives proprement dites. Ils contribuent donc, par le fait même et dans une mesure importante, à élargir la sphère d'expérience des participants aux cours. Ce critère prend de la valeur, car le sport est presque totalement écarté des structures de loisirs. On peut parler, dans ce cas, d'un «temps libre de sport»!

### **Organisation interne et coordination des compétences**

Une standardisation, par ailleurs bien compréhensible, porte préjudice au fonctionnement des relations internes entre les secteurs. La coordination des compétences jouit, par contre, d'une plus grande flexibilité due, en grande partie, à l'hétérogénéité des fonctions dans le cadre du centre. Il faut aussi relever que l'indépendance qui marque les programmes partiels de construction, d'une étape à l'autre, n'est pas faite pour simplifier les choses.

### **Intégration locale**

L'intégration du centre sportif de la jeunesse dans le cadre naturel local et régional, en fonction de leurs données actuelles et futures, donne lieu à un critère important pour la conception et la disposition des travaux. D'une part, il s'agit de tirer profit au maximum de tous les éléments positifs et, de l'autre, de trouver les moyens d'éviter les influences négatives de même que toutes les initiatives susceptibles de porter préjudice aux intérêts personnels des habitants de la région directement avoisinante.

